



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES

UNITE DE COORDINATION NATIONALE REDD+

REDD+

ATELIERS DE LANCEMENT REGIONAUX DU PROJET DE SOUTIEN A LA PREPARATION A LA REDD+ AU TOGO



Photo de famille des participants à l'atelier lancement régional dans les savanes

RAPPORT GENERAL

Avril 2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1. CONTEXTE DES ATELIERS DE LANCEMENT REGIONAUX.....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2. OBJECTIFS DES LANCEMENTS REGIONAUX.....	5
3. RESULTATS ATTENDUS.....	5
4. METHODOLOGIE	5
5. SYNTHESE DES DISCOURS.....	6
6. SYNTHESE DES PRESENTATIONS.....	8
7. SYNTHESE DES DEBATS.....	9
8. BILAN GLOBAL DES ATELIERS.....	15
9. LECONS APPRISES ET PERSPECTIVES	16



Introduction

L'Unité de Coordination Nationale REDD+ a organisé du 18 au 25 Avril 2016 des ateliers de lancement du projet de soutien à la préparation à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) dans les cinq régions économiques du Togo. Les ateliers de lancement régionaux se sont déroulés respectivement le 18 Avril à l'hôtel Saint Georges de Tsévié pour le compte de la région maritime, le 19 Avril au Roc Hôtel d'Atakpamé pour la région des plateaux, le 21 Avril à l'hôtel central de Sokodé pour la région centrale, le 22 Avril au palais des congrès de Kara pour le compte de la région de la Kara et le 25 Avril à l'hôtel de Dapaong pour le compte de la région des savanes.

Ces ateliers régionaux ont regroupé dans chaque région essentiellement les Honorables Députés à l'Assemblée Nationale, les préfets, les directeurs régionaux et préfectoraux de l'environnement et des ressources forestières, les chefs de services au niveau régional, les maires et présidents de délégations spéciales, les autorités religieuses, les chefs traditionnels et les organisations de la société civile.

1. Mise en situation

1.1. Contexte et justification

Selon des estimations de la FAO, le Togo est un pays à faible couverture forestière (6,8% de taux de couverture forestière estimée en 2010) qui malheureusement a le taux de pertes relatives de surface forestière le plus élevé du monde (5,1 % entre 2000 et 2010). Le processus REDD+ au Togo vise à infléchir cette tendance en optant pour une gestion durable des forêts existantes et un accroissement du patrimoine forestier. Pour ce faire, le Togo a intégré la REDD+ dans son Plan national de développement, reconnaissant l'importante contribution des forêts et des arbres hors-forêt dans le développement durable.

C'est donc pour relever l'image du Togo, que le Gouvernement par l'entremise du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, a élaboré sa proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP) à la REDD+ et a obtenu un appui financier du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) d'un montant de 3.8 millions de dollars US pour la mise en œuvre du projet de soutien à la préparation à la REDD+.

L'objectif de ce projet est de permettre à la forêt et aux arbres hors-forêt de continuer par jouer leur rôle socio-économique et écologique.

La mise en œuvre dudit projet nécessite des dispositions pratiques pour son appropriation par les acteurs impliqués. En effet, s'engager dans un processus REDD+ nécessite que chacun des acteurs soit informé sur le contexte, les objectifs, le dispositif de mise en œuvre, les parties prenantes, les enjeux, les risques et les contraintes liées à ce processus. C'est ce qui justifie l'organisation des ateliers régionaux de lancement du projet de soutien à la préparation à la REDD+. Ces ateliers sont l'occasion d'informer le grand public et de sensibiliser les décideurs sur l'enjeu du processus REDD+ sur la stabilité du climat et susciter une plus grande participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de ce processus.



Une vue des participants dans la région de la Kara

1.2. Objectifs des ateliers de lancement régionaux

1.2.1. Objectif général

L'objectif général de ces ateliers régionaux est d'informer les décideurs, les acteurs et les partenaires au niveau régional du démarrage du projet de soutien à la préparation à la REDD+ au Togo.

1.2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, les ateliers de lancement régionaux visent à informer plus de 300 décideurs, partenaires et acteurs du projet, ainsi que les populations des différentes régions économiques sur les objectifs, les composantes, les activités et les modalités de mise en œuvre du projet de préparation à la REDD+ au Togo.

1.3. Résultats attendus

Au terme de ces ateliers régionaux de lancement, les résultats suivants sont attendus:

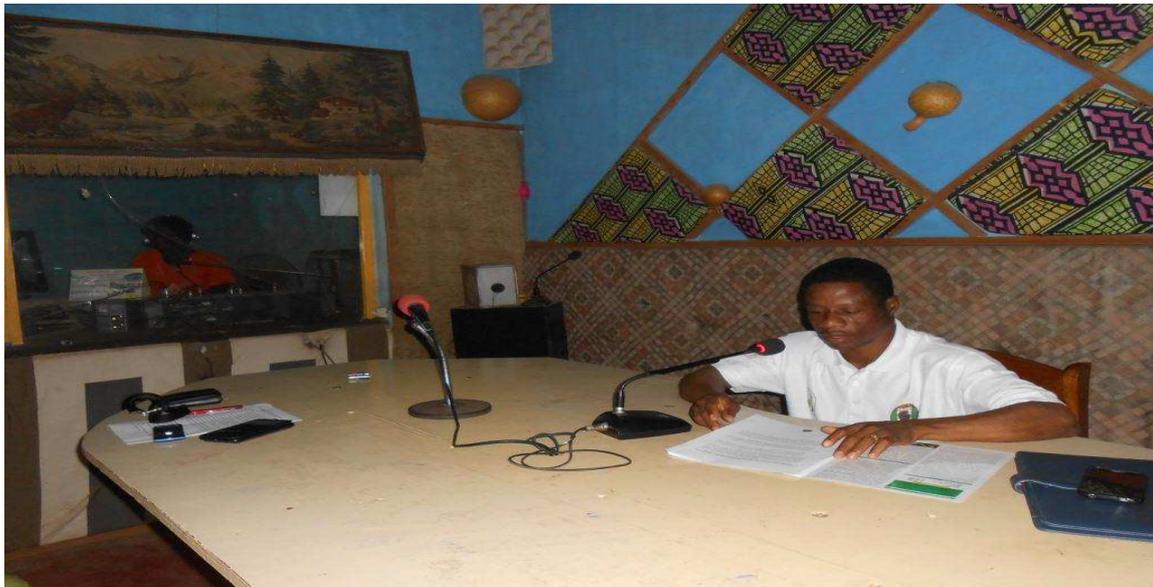
- Plus de 300 décideurs, partenaires et acteurs du projet, ainsi que les populations des différentes régions économiques sont informés sur les objectifs, les composantes, les activités et les modalités de mise en œuvre du projet de préparation à la REDD+ au Togo;
- Plus de 4500 outils de communication sur la REDD+ (1000 dépliants, 200 posters, 1000 autocollants, 300 casquettes, 1000 sacs, 1000 T-Shirts, 10 banderoles) sont produits et diffusés;
- une bande annonce sur les ateliers régionaux de lancement est produite en Français et en cinq (05) langues locales, puis diffusée sur (10) radios locales et communautaires;
- 5 organes de presse sont mobilisés dans chaque région pour couvrir l'atelier de lancement régional.

2. Mise en œuvre des ateliers de lancements régionaux

2.1. Méthodologie adoptée

L'organisation des ateliers de lancement régionaux a consisté à l'envoi de lettres d'invitation aux représentants des acteurs, partenaires et décideurs identifiés dans chaque région, à la production et à la diffusion des outils de communication (bandes annonces, dépliants, posters, autocollants, T-Shirts, casquettes, kakemonos, banderoles) et à la mobilisation des médias publics, privés et communautaires pour couvrir l'évènement. Dans ce cadre, plusieurs émissions radiophoniques ont été animées et plusieurs articles et reportages réalisés.

Les ateliers régionaux ont été marqués par des discours, des présentations Powerpoint et des discussions ouvertes sur plusieurs questions liées à la REDD+.



M. Hémou ASSI, Coordonnateur National sur le plateau de Radio Courtoisie à Dapaong

2.2. Déroulement des ateliers

Chaque atelier a été présidé par le préfet du chef-lieu de la région concernée et marqué par trois discours et deux présentations.



Les participants suivent une présentation à Sokodé

2.2.1. Synthèse des discours prononcés à l'occasion de chaque atelier régional

a. Mot de bienvenue du Directeur régional de l'Environnement de la région concernée

Les Directeurs Régionaux de l'Environnement et des Ressources Forestières ont dans leurs interventions, souhaité la bienvenue aux autorités et aux participants. Ils ont émis le vœu que ces ateliers suscitent un changement effectif de comportements au sein des populations en matière de protection des forêts et des arbres hors forêts.

b. Discours du Représentant du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières

Dans toutes les régions, le Représentant du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières a au nom de son Ministre remercié les acteurs et partenaires au niveau régional pour leur participation active à ces ateliers de lancement du processus REDD+. Après avoir rappelé le cheminement ayant conduit notre pays à adhérer au processus REDD+, le Représentant du Ministre a souligné que c'est pour faire une large diffusion de ce processus auprès de toutes les couches socio-économiques et professionnelles du pays, qu'il a été prévu des lancements aux niveaux régional et préfectoral dans le but de communiquer davantage. Il a par conséquent invité les acteurs et partenaires des régions à relayer l'information auprès des populations.



Photo de famille de participants à l'atelier de Tsévié

c. Discours de lancement du préfet du chef-lieu de la région

Dans leurs discours de lancement du processus REDD+ dans les régions, les préfets des chefs-lieux de régions ont remercié les partenaires techniques et financiers qui accompagnent le Togo dans la mise en œuvre de ce processus. Les préfets ont reconnu que le Togo est un pays à faible couverture forestière qui malheureusement a un taux élevé de pertes relatives de surface forestière. Ce taux de déforestation qui était de 3,4 % pour la période de 1990 à 2000 est passé à 5,8% entre 2005 et 2010, alors que la moyenne pour cette même période se situait en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale autour de 0,46%. Selon les Représentants du pouvoir central, les

principaux moteurs de la déforestation sont, entre autres la demande croissante pour des terres cultivables par une population croissante et démunie, la surexploitation forestière et souvent illégale, la forte demande en bois-énergie, l'agriculture commerciale et l'élevage traditionnel ainsi que les feux de végétation incontrôlés. C'est conscient de cette situation que le Gouvernement Togolais a intégré la REDD+ dans son plan national de développement pour permettre à la forêt et aux arbres hors-forêt de continuer par jouer un rôle socio-économique et écologique très important. Les préfets ont remercié les plus hautes autorités du Togo pour leur engagement à la gestion durable des ressources forestières. Ils ont enfin émis le vœu que tous les acteurs au niveau régional contribuent à la réussite des différents projets et programmes de préparation à la REDD+ au Togo.



La table d'honneur à l'atelier de Tsévié pour le compte de la région maritime

2.2.2. Synthèse des présentations faites au cours des ateliers

Dans chaque région, la première présentation a été faite par le Coordonnateur National REDD+ M. Hèmou ASSI. Il a présenté le contexte, les objectifs, les composantes, les organes de gestion, les parties prenantes, la méthodologie de mise en œuvre ainsi que les sources de financement du projet de soutien à la préparation à la REDD+. Le Coordonnateur National a rappelé le rôle que doivent jouer les acteurs au niveau régional, préfectoral et local dans la mise en œuvre de ce processus.

La seconde présentation a porté sur le programme d'appui au REDD+ Readiness et Réhabilitation de forêts au Togo (ProREDD+) et a été faite par le représentant du chef du programme ProREDD. Il a présenté l'objectif du ProREDD qui vise à améliorer le cadre technique et institutionnel pour la mise en œuvre de la REDD+ et la réhabilitation

des forêts au Togo. Selon le représentant du ProREDD, ce programme est initié par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, financé par le gouvernement Allemand et mis en œuvre par la GIZ. Ce programme travaille avec l'ensemble des structures centrales et déconcentrées du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et a quatre champs d'action principaux notamment la création de structures institutionnelles pour la mise en œuvre de la REDD+, La réalisation de l'inventaire forestier national, la promotion de bonnes pratiques pour la protection et la gestion durable des forêts, ainsi que l'appui à la clarification des questions de droits fonciers au Togo.



Les participants de la région des plateaux suivent ici une présentation à Atakpamé

2.2.3. Synthèse des débats et échanges

Les questions et contributions des participants à la suite des deux présentations sont résumées dans le tableau suivant :

Régions	Points de discussion et d'échange
Région maritime	<ul style="list-style-type: none"> • la stratégie déployée pour impliquer les populations à la base dans le cadre des consultations ; • la prise en compte du reverdissement des axes routiers urbains, la création des espaces verts et forêts urbaines ; • L'intégration de la dimension environnementale dans la construction des habitats en milieu urbain ; • Le développement des activités génératrices de revenus pour la reconversion des femmes commerçantes de charbon de bois ; • Les relations entre décentralisation et processus REDD+ ; • L'aménagement des bas-fonds pour une agriculture intensive afin de réduire la pression humaine sur les forêts ; • Le problème de la production et de la commercialisation continue des emballages plastiques causant des obstructions des caniveaux avec pour conséquence les inondations en milieu urbain ; • Les problèmes de pollution causée par les véhicules d'occasion ; • La journée de l'arbre (1er juin) et ses impacts ; • La responsabilité du MERF dans la non-atteinte des objectifs de la journée de l'arbre ; • La restauration des carrières ; • La stratégie pour atteindre le taux de couverture de 30% à l'horizon 2050 ; • La différence entre déforestation et dégradation des forêts ; • L'accroissement de la population et les besoins en terres cultivables ; • Les objectifs contradictoires entre le Ministère en charge de l'Environnement et celui en charge de l'agriculture : les conflits sur l'utilisation des terres en vue de l'atteinte des objectifs sectoriels respectifs ; • La nécessité d'animer une émission sur la REDD+ sur la TVT avec la participation des députés.
Région des plateaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les dispositions prises pour réduire la production massive de charbon de bois dans le pays vu que le prix du gaz est toujours élevé ; • Les dispositions pratiques prises (création de pépinières par exemple) pour atteindre le taux de 30% de couverture forestière à l'horizon 2050 ; • La gestion des forêts communautaires et le problème foncier qui les caractérise ;

<ul style="list-style-type: none"> • La place du projet PACIPE des années 1996 – 1997 par rapport au processus REDD+ ; • La corruption dans les services en charge de la protection de l'environnement ; • La compatibilité de l'utilisation du gaz par rapport à la nature des habitats humains en milieu rural ; • La lutte contre la carbonisation ; • La transparence dans le processus de communication des données environnementales ; • Les acquis en matière d'agriculture adaptée au changement climatique ; • L'état paysager déplorable des montagnes au Togo ; • Les causes de la déforestation et la régénération des forêts • La nécessité de promouvoir la répression en matière de lutte contre les feux de végétation ; • La diminution souhaitée du prix du gaz ; • Les nouvelles variétés de café et cacao sous couvert végétal ; • La réglementation de l'utilisation des tronçonneuses ; • Le financement des projets de restauration des flancs de montagne ; • La nécessité d'organiser un voyage d'échange d'expérience au Ghana sur la question de la lutte contre les feux de végétation (instauration des éco-guides) ; • L'interdiction de l'exportation du bois à l'état brut ; • Le renforcement des capacités des carbonisateurs pour qu'ils replantent ce qui est coupé ; • La promotion des foyers améliorés ; • La promotion de la production du bois énergie ; • La responsabilité des pays développés pollueurs à travers des cas d'essais nucléaires, déversement des déchets chimiques par les bateaux dans les eaux etc... • La nécessité d'encadrer les activités du 1er juin pour effectivement relancer la reforestation du pays ; • Le respect des textes et lois que le pays s'est donné en matière de protection de l'environnement ; • La nécessité de capitaliser les études et recherches effectuées dans les différents secteurs notamment l'agriculture et l'environnement ; • La nécessité d'encourager le reboisement avant chaque exploitation ; • La promotion des cultures de rente porteuses comme l'hévéa et l'anacarde ; 	
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion des plantations scolaires ; • La sensibilisation sur le respect et la gestion des emprises des cours d'eau ; • La nécessité de décourager l'exploitation anarchique et la corruption dans le secteur forestier ; • La promotion de l'éducation environnementale en milieu scolaire comme canal de transmission des messages à la classe des adultes ; • L'implication de la jeunesse dans le processus REDD+.
<p>Région Centrale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les exploitations minières le long des fleuves et rivières qui dégradent les forêts ; • Le problème de la dégradation et de la déforestation des galeries ; • La promotion d'une agriculture mécanisée pour réduire la pression sur la forêt ; • Le rôle concret attendu des députés dans le processus REDD+ ; • La nécessité d'impliquer les députés de façon permanente dans les phases de consultation régionale ; • La contribution de la REDD+ dans l'aménagement des teckeraies détruites par le MERF ; • Les commanditaires de l'abattage des tecks à Sokodé et les mesures prises pour restaurer ces plantations ; • L'absence de reboisement des sites de teckeraies exploités ; • La réhabilitation de la route de la polyclinique à Sokodé ; • Le problème de la transhumance qui aggrave la dégradation des forêts ; • La responsabilité du MERF dans la non protection des emprises des routes ; • Les perspectives d'avenir avec la promotion du gaz comme moyen de réduire la déforestation et la dégradation des forêts ; • La différence entre le RPP du Togo et le projet de soutien à la préparation à la REDD+ ; • La production du charbon de bois comme activité lucrative à l'image du café et du cacao ; • Les dispositions prises par le MERF pour interdire l'exportation du charbon de bois.
<p>Région de la Kara</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le découragement des planteurs privés dans la réalisation des plantations à cause de l'exigence d'une autorisation de coupe par le MERF ; • Les coupes illicites de bois pour la carbonisation ; • La nécessité d'une prise de conscience pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts au vu

<p>des impacts négatifs;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La responsabilité des pays pollueurs et des pays en voie de développement qui doivent payer le prix ; • La pauvreté des sols et la déforestation pratiquée par les agriculteurs ; • Les mécanismes mis en place par le MERF pour mobiliser les ressources afin d'inverser les tendances ; • Le manque d'équité dans le traitement des problèmes de la transhumance ; • La possibilité accordée à tout citoyen de porter plainte ; • Les impacts chimiques de l'utilisation des engrais ; • Les défis de développement des pays du sud et la REDD+ ; • La promotion de l'élaboration des lois qui protègent l'environnement ; • Les possibles conflits entre le ministère en charge de l'agriculture et celui en charge de l'environnement à cause du caractère itinérant de l'agriculture togolaise ; • La nécessité d'établir des limites précises du Togo, des régions administratives et des préfectures dans le cadre de l'aménagement du territoire ; • L'adoption des textes d'application de la loi portant code forestier et de la loi cadre sur l'environnement ; • La disponibilité des ressources pour poursuivre la REDD+ après le projet de soutien à la préparation à la REDD+ ; • La non prise en compte de la région de la Kara comme site pilote du ProREDD. 	
<p>Région des Savanes</p> <ul style="list-style-type: none"> • La persistance de la pauvreté malgré la multiplicité des projets dans la région des savanes ; • Les mesures prises pour coordonner les activités de transhumance sur le territoire togolais ; • L'opérationnalisation du fonds national de développement forestier ; • Le fonctionnement du bureau du Comité National REDD+ (la coordination entre le Ministère en charge de l'agriculture et celui en charge de l'environnement) ; • La nécessité de traduire les messages en langues locales et produire des outils avec des illustrations en images pour mieux communiquer sur le processus; • La nécessité de nouer des partenariats avec les radios locales et les ONG pour mieux communiquer sur le processus ; • La nécessité d'impliquer les chefs traditionnels dans les actions de communication ; 	

- L'absence d'activités de terrain dans le projet de soutien à la préparation à la REDD+ ;
- Les dispositions pour lutter contre les feux de végétation ;
- La nécessité de déployer le personnel forestier en nombre suffisant pour un meilleur accomplissement de leur mission sur le terrain ;
- La nécessité d'une adhésion communautaire comme base de réussite de tout projet ;
- La nécessité de vulgariser l'usage du gaz butane ;
- La nécessité de considérer la région des savanes comme premier site pilote du programme ProREDD afin de limiter l'avancée du désert ;
- La nécessité d'impliquer les députés dans toutes les phases du projet puisqu'ils sont plus proches des populations ;
- La nécessité de mettre à disposition des essences forestières adaptées à chaque région afin de promouvoir le reboisement ;
- La nécessité de sensibiliser les populations sur les risques liés à l'utilisation du gaz ;
- La nécessité pour les préfets et chefs de cantons de respecter les dispositions en vigueur en matière de gestion de la transhumance ;
- Les impacts de la journée de l'arbre sur le taux de couverture forestière ;
- La nécessité de prendre en compte le ministère en charge de la culture dans la conduite du processus ;
- Le niveau des émissions de gaz à effet de serre du Togo ;
- Les engagements pris par le Togo à la 21ème Conférence des Parties en décembre 2015 à Paris ;
- La nécessité de prendre en compte les réalités culturelles de chaque milieu dans la gestion de la transhumance ;
- La nécessité de mener des actions de communication en direction du monde scolaire (primaire et secondaire) pour plus d'implication des populations ;
- Les alternatives pour les femmes revendeuses de charbon ;
- La nécessité d'encourager les visites d'échange avec les communautés des pays qui ont réussi.

3. Bilan global des ateliers

De manière générale, les résultats attendus de l'organisation des ateliers régionaux de lancement du projet de soutien à la préparation à la REDD+ ont été atteints sur plusieurs plans.

3.1. Sur le plan de la mobilisation des acteurs au cours des ateliers

La mobilisation et la participation à ces ateliers est résumée dans le tableau suivant :

Région	Nombre de personnes invitées	Nombre de personnes présentes		Total
		Hommes	Femmes	
Région maritime	66	60	13	73
Région des plateaux	86	91	08	99
Région Centrale	63	56	10	66
Région de la Kara	74	73	10	83
Région des savanes	67	54	11	65

3.2. La production et la diffusion des outils de communication

N°	OUTILS	QUANTITE PRODUITE	QUANTITES DIFFUSEES
01	Banderoles	10	10
02	Bandes annonces	10	10
03	T-Shirts	1000	739
04	Sacs	1000	600
05	Dépliants	1000	600
06	Autocollants	1000	600
07	Posters	200	195
08	Casquettes	300	271
TOTAL		4520	3025

3.3. L'Animation des émissions radiophoniques

Le déroulement des émissions radiophoniques organisées dans le cadre de ces ateliers de lancement régionaux est résumé dans le tableau suivant :

N°	REGIONS	DATES ET HEURES DES EMISSIONS	CHAINES DE DIFFUSION
01	Maritime	16 Avril 2016 à 16 heures	Radio Horizon Tsévié
02	Plateaux	18 Avril 2016 à 17 heures	Radio La Paix à Atakpamé
03	Centrale	20 Avril 2016 à 17 heures	Radio Tchaoudjo à Sokodé
04	Kara	21 Avril 2016 20 heures 30 mn	Radio Kara
05	Savanes	24 Avril 2016 à 17 heures	Radio Courtoisie à Dapaong

4. Les leçons apprises et perspectives

Les ateliers de lancement régionaux ont montré l'intérêt des acteurs à la base pour les questions de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. La présence effective de l'ensemble des députés, des préfets, des autorités locales, des chefs de services, des chefs traditionnels, des autorités religieuses et des organisations de la société civile dans toutes les régions montre bien l'engouement suscité par la thématique REDD+ auprès de ces acteurs et des populations en général.

Ces ateliers de lancement régionaux constituent sans aucun doute une bonne étape dans le processus de consultation des différents acteurs. Ils constituent une opportunité pour renforcer, à travers les activités futures, l'engagement des différentes parties prenantes au niveau régional, préfectoral et local dans la REDD+.